

CONDITIONS FINANCIERES

NOS TARIFS

Selon la réglementation nationale de tarification des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, nos tarifs sont calculés en prix de journée.

	TARIF 2018
Tarif hébergement permanent (Prestations liées à l'hébergement, restauration, animation, entretien ...)	59.20
Tarif hébergement temporaire (en cours d'agrément)	-
Tarif hébergement unité spécialisée	68.08
Tarif dépendance (Prestations liées au degré de dépendance) Evaluation selon la grille AGGIR qui répertorie 3 groupes :	
- GIR 1-2 : Les résidents les plus dépendants	20.38
- GIR 3-4 : Les résidents en perte d'autonomie	12.94
- GIR 5-6 : Les résidents les plus autonomes	5.49

AIDES FINANCIERES

- L'APL peut être attribuée sous conditions de ressources et déductible du tarif hébergement
- L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) attribuée aux résidents en GIR 1-2 ou 3-4 est déductible du tarif dépendance. Les résidents originaires de Loire Atlantique s'acquittent du tarif dépendance GIR 5-6 grâce au conventionnement de l'établissement avec le Conseil Général de LOIRE ATLANTIQUE. L'éventuelle différence de prix de journée entre le tarif dépendance GIR 5-6 et celui correspondant au GIR de la personne (Gir 1-2 ou 3-4) est payé directement à notre établissement par le Conseil Général sous forme de dotation globale.

Reste à la charge du résident uniquement le tarif hébergement + Ticket modérateur GIR 5-6 soit $59.20 + 5.49 = \underline{64.69}$

